Environnement et Changement climatique Canada

Environment and Climate Change Canada

Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement

Émissions de gaz à effet de serre des installations d'envergure

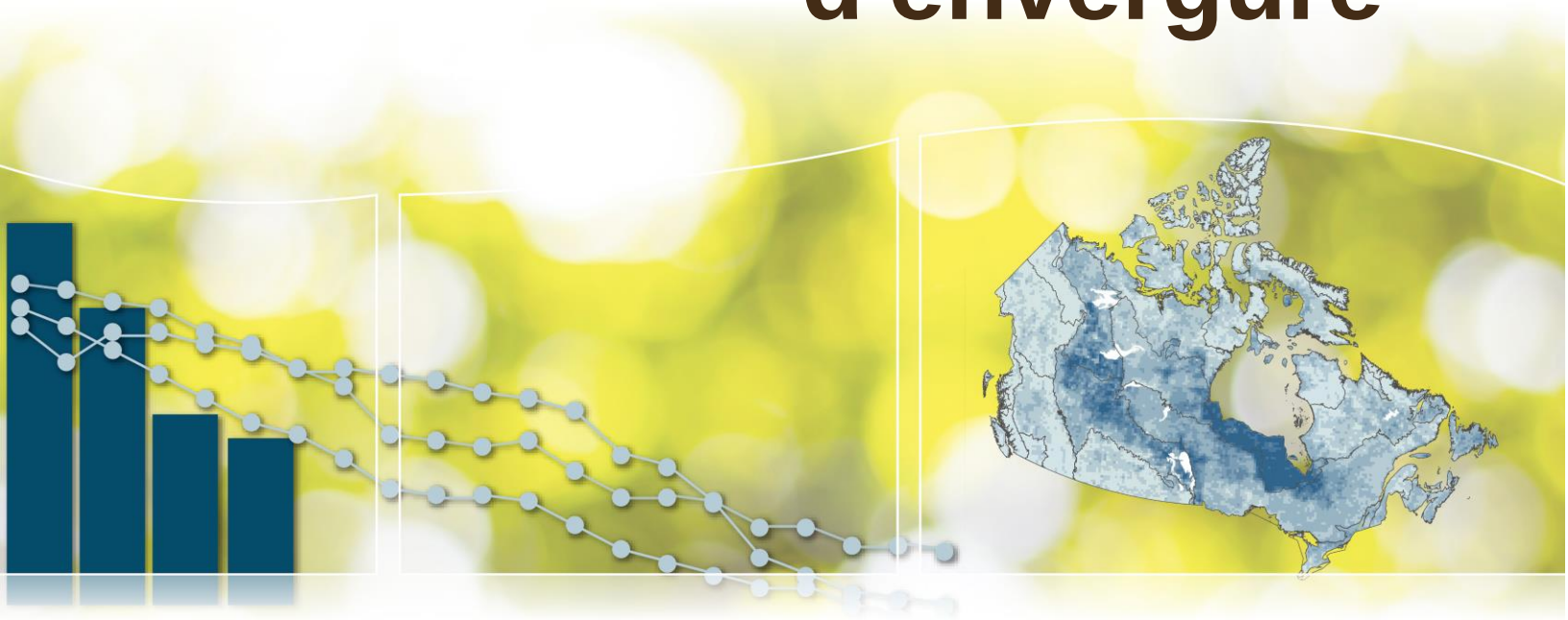

Canada

Référence suggérée pour ce document : Environnement et Changement climatique Canada (2016) Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement : Émissions de gaz à effet de serre des installations d'envergure. Consulté le *jour mois année*.
Disponible à : www.ec.gc.ca/indicateurs-indicators/default.asp?lang=fr&n=31022B8E-1.

N° de cat. : En4-144/36-2016F-PDF
ISBN : 978-0-660-04936-6

À moins d'avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l'administrateur du droit d'auteur d'Environnement et Changement climatique Canada. Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne en communiquant avec :

Environnement et Changement climatique Canada
Centre de renseignements à la population
7ième étage, Édifice Fontaine
200, boul. Sacré-Cœur
Gatineau (Québec) K1A 0H3
Téléphone : 819-938-3860
Ligne sans frais : 1-800-668-6767 (au Canada seulement)
Télécopieur : 819-994-1412
ATS : 819-994-0736
Courriel : ec.enviroinfo.ec@canada.ca

Photos : © Thinkstockphotos.ca; © Environnement et Changement climatique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Environnement et du Changement climatique, 2016

Also available in English

Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement

Émissions de gaz à effet de serre des installations d'envergure

Avril 2016

Table des Matières

Partie 1. Indicateur sur les Émissions de gaz à effet de serre des installations d'envergure 4

Partie 2. Sources des données et méthodes de l'indicateur sur les Émissions de gaz à effet de serre des installations d'envergure 5

Introduction 5

Description et logique de l'indicateur sur les Émissions de gaz à effet de serre des installations d'envergure 5

Données 5

Méthodes 6

Mises en garde et limites 6

Partie 3. Annexes 7

Annexe A. Références et renseignements supplémentaires 7

Liste des figures

Figure 1. Émissions de gaz à effet de serre provenant des installations, Canada, 2014 4

Partie 1. Indicateur sur les Émissions de gaz à effet de serre des installations d'envergure

En 2014, un peu plus du tiers (36 %) des émissions de gaz à effet de serre (GES) du Canada provenaient de 574 installations. Le total des émissions déclarées par ces installations s'élevait à 264 mégatonnes d'équivalent en dioxyde de carbone (éq. CO_2).

Figure 1. Émissions de gaz à effet de serre provenant des installations, Canada, 2014

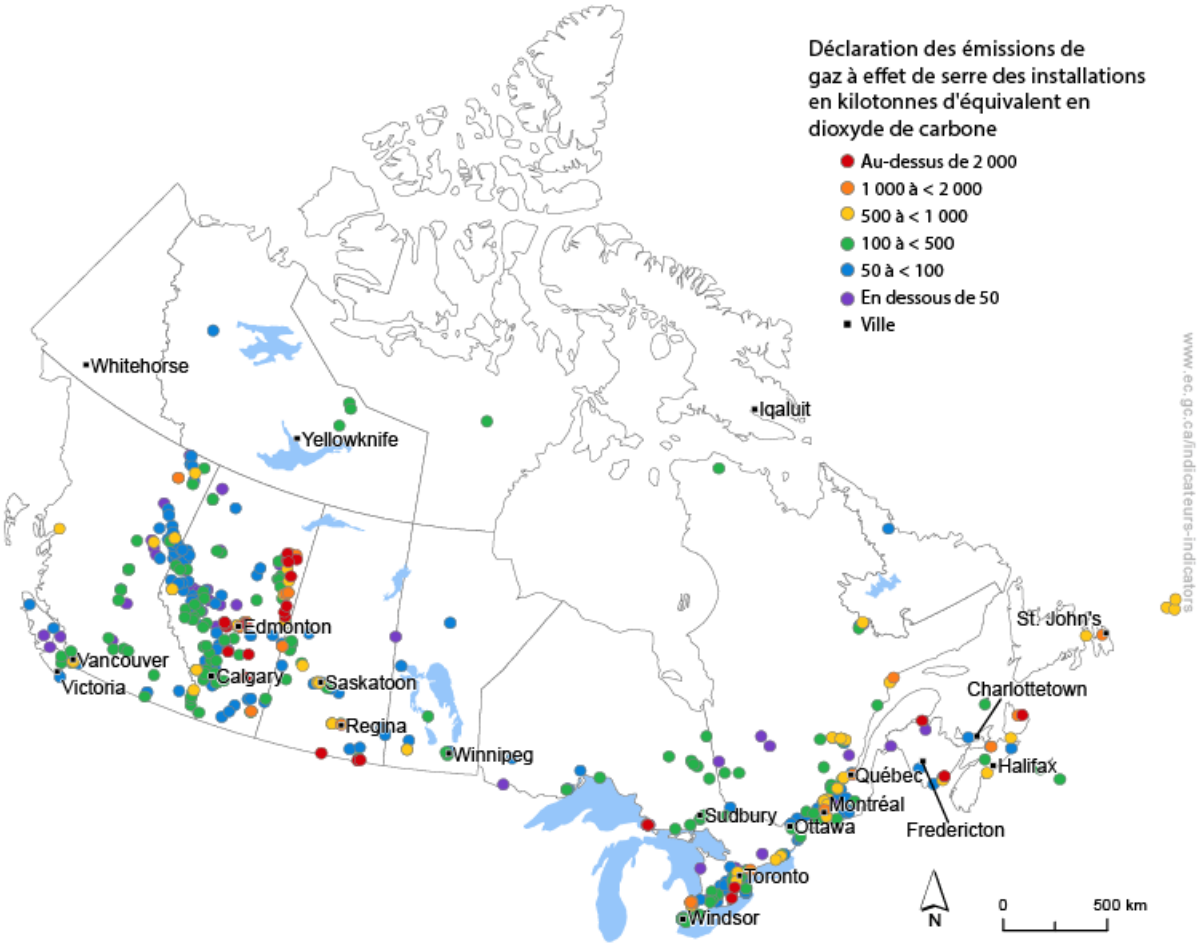

Explorer les données avec la carte interactive ou un fureteur terrestre (tel *Google Earth*)
Voir les données de cette carte

Source : Environnement et Changement climatique Canada (2016) Programme de déclaration des émissions de gaz à effet de serre : Aperçu des émissions déclarées pour 2014.

Les données pour cet indicateur sont recueillies dans le cadre du Programme de déclaration des émissions de gaz à effet de serre (PDGES), auquel toutes les installations qui émettent annuellement 50 kilotonnes d'éq. CO_2 ou plus de GES sont tenues de déclarer leurs émissions.

À la différence du Rapport d'inventaire national du Canada qui compile les données sur les émissions de GES à l'échelle nationale et qui est élaboré à partir de statistiques nationales et provinciales, le PDGES ne s'applique qu'aux installations industrielles et autres types d'installations émettant les plus grandes quantités de GES au Canada.

Partie 2. Sources des données et méthodes de l'indicateur sur les Émissions de gaz à effet de serre des installations d'envergure

Introduction

L'indicateur sur les Émissions de gaz à effet de serre des installations d'envergure fait partie du programme des Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement (ICDE) qui fournit des données et des renseignements afin d'évaluer le rendement du Canada à l'égard d'enjeux clés en matière de durabilité de l'environnement.

Description et logique de l'indicateur sur les Émissions de gaz à effet de serre des installations d'envergure

Description

En mars 2004, le gouvernement du Canada a annoncé la création du Programme de déclaration des émissions de gaz à effet de serre (PDGES) pour les installations. Contrairement au Rapport d'inventaire national (RIN) qui compile les données relatives aux gaz à effet de serre (GES) à un niveau national et qui est développé à partir de statistiques nationales et provinciales, le PDGES s'applique uniquement aux plus grandes industries émettrices de GES au Canada (installations industrielles et autres types d'installations). Dans le cadre du PDGES, toutes les installations qui émettent l'équivalent de 50 000 tonnes (50 kilotonnes) ou plus de GES (en équivalent de dioxyde de carbone) par an doivent présenter un rapport à Environnement et Changement climatique Canada. La déclaration obligatoire des émissions de GES par ces installations a été mise en place par le ministre de l'Environnement, en vertu des articles 46 et 53 de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement, 1999* (LCPE 1999).

Les données sur les émissions de GES déclarées par l'entremise du PDGES sont utilisées, lorsque approprié, pour confirmer le caractère plausible des estimations du RIN. La mesure dans laquelle les données sur les émissions totales de GES déclarées par les installations peuvent être utilisées à cet effet dépend du degré de détail et du type de données disponibles.

Logique

Le PDGES assure la déclaration obligatoire des émissions de GES par certains des plus gros émetteurs industriels du Canada. La déclaration obligatoire des émissions par les installations donne un tableau plus précis des sources et quantités d'émissions de GES au Canada, ce qui contribue au développement, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques et stratégies du Canada en matière de changements climatiques et d'énergie.

Données

Source des données

L'indicateur sur les Émissions de gaz à effet de serre des installations d'envergure est basé sur les données d'émissions de gaz à effet de serre (GES) recueillies auprès des installations du Programme de déclaration des émissions de gaz à effet de serre (PDGES) d'Environnement et Changement climatique Canada.

Couverture spatiale

Le PDGES fournit des données sur les émissions locales de GES provenant des grands émetteurs industriels et autres au Canada (ceux qui émettent 50 kilotonnes d'équivalent en dioxyde de carbone ou plus par an). Les installations dont les émissions sont sous le seuil de 50 kilotonnes par année peuvent déclarer volontairement leurs émissions de GES.

Couverture temporelle

L'indicateur fait état des données des installations recueillies dans le cadre du PDGES en 2014. La carte interactive fait état des données des installations de 2005 à 2014.

Exhaustivité des données

Les émissions totales de GES déclarées par les installations pour 2014 représentent plus du tiers (36 %) des émissions totales de GES du Canada telles que déclarées dans le Rapport d'inventaire national de 2014.

Actualité des données

Les données du PDGES sont recueillies sur une base annuelle. Les installations doivent déclarer leurs émissions de GES à Environnement et Changement climatique Canada au plus tard le 1er juin.

Méthodes

La quantité de gaz à effet de serre rejetée par chaque installation est calculée par chaque installation déclarante à l'aide de méthodes telles que le suivi ou la mesure directe, le bilan massique, les facteurs d'émission, les estimations d'ingénierie et les données sur les combustibles et la production. Bien que les méthodes d'estimation ne soient pas imposées par Environnement et Changement climatique Canada, il est recommandé aux installations déclarantes de choisir les méthodes de quantification les plus appropriées à leur industrie ou application particulière. Les installations doivent utiliser des méthodes d'estimation des émissions qui soient conformes aux lignes directrices élaborées par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), adoptées par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et utilisées dans la préparation du Rapport d'inventaire national.

Mises en garde et limites

Une installation est tenue de présenter une déclaration au Programme de déclaration des émissions de gaz à effet de serre (PDGES) uniquement si ses émissions dépassent le seuil de déclaration de 50 000 tonnes d'équivalent en dioxyde de carbone pour une année donnée.

On peut faire des comparaisons interannuelles en considérant que certaines installations pourraient ne pas avoir été tenues de présenter une déclaration pour les années au cours desquelles elles n'ont pas dépassé le seuil de déclaration. Une attention particulière doit être portée à la cohérence et la comparabilité des données lorsque l'on compare les émissions d'une année à l'autre.

Les diverses installations d'un type d'industrie donné peuvent aussi utiliser des méthodes différentes d'estimation des émissions.

Une analyse complète des mises en garde et limites des données sur les émissions de gaz à effet de serre des installations d'envergure est disponible dans l'Aperçu des émissions déclarées pour 2014.

Partie 3. Annexes

Annexe A. Références et renseignements supplémentaires

Références et lectures complémentaires

Environnement et Changement climatique Canada (2015) Guide technique pour la déclaration des émissions de gaz à effet de serre.

Environnement et Changement climatique Canada (2015) Orientation sur la quantification des émissions de gaz à effet de serre.

Environnement et Changement climatique Canada (2016) Données recueillies auprès des installations sur les gaz à effet de serre – Aperçu des émissions déclarées pour 2014.

Environnement et Changement climatique Canada (2016) Programme de déclaration des émissions de gaz à effet de serre.

Renseignements connexes

Émissions de gaz à effet de serre

Émissions de gaz à effet de serre à l'échelle mondiale

Émissions de gaz à effet de serre par personne et par unité de produit intérieur brut

Émissions de gaz à effet de serre par province et territoire

Émissions de gaz à effet de serre par secteur économique

Environnement et Changement climatique Canada – Changements climatiques

Facteurs et incidences des émissions de gaz à effet de serre

L'action du Canada sur les changements climatiques

www.ec.gc.ca

Pour des renseignements supplémentaires :

Environnement et Changement climatique Canada
Centre de renseignements à la population
7ième étage, Édifice Fontaine
200, boul. Sacré-Cœur
Gatineau (Québec) K1A 0H3
Téléphone : 1-800-668-6767 (au Canada seulement) ou 819-938-3860
Télécopieur : 819-994-1412
ATS : 819-994-0736
Courriel : ec.enviroinfo.ec@canada.ca